

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-036

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 février 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGIARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoint. M. de GOUVION SAINT-CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme LASSUS).

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 février 2016.

OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

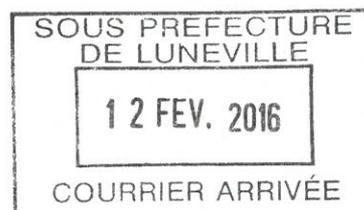
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne M. FLAVENOT pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze février deux mille seize.

Pour expédition conforme,
Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-037

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 février 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoint. M. de GOUVION SAINT-CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme LASSUS).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 février 2016.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 JANVIER 2016
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 14 janvier 2016.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze février deux mille seize.

Pour expédition conforme,
Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-038

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 février 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoint. M. de GOUVION SAINT-CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme LASSUS).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 février 2016.

OBJET : FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTIONS **RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, et plus particulièrement de son volet territorial, la Ville de Lunéville souhaite solliciter l'Europe (via le FEDER), la Région et l'Etat (via le FNADT - Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).

En effet, 3 dossiers sont susceptibles d'être éligibles :

- **requalification du Centre Ancien** **Tranche I** **H-T** **1 075 000 € :**

<u>Plan de Financement</u>	Dépenses H-T	Subventions	%
Travaux	1 075 000 €		
FNADT		300 000 €	27.91%
Union Européenne		396 300 €	36.87%
Autofinancement Ville		378 700 €	35.22%
	1 075 000 €	1 075 000 €	100.00%

- autorise le Maire à solliciter l'Europe, la Région et l'Etat afin de financer ces projets,
- autorise le Maire à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- s'engage à inscrire les crédits sur les budgets 2016, 2017 et 2018.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze février deux mille seize.

Pour expédition conforme,
Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-039

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 février 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoint. M. de GOUVION SAINT-CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme LASSUS).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 février 2016.

OBJET : AFFAIRES GENERALES – RATTACHEMENT DE L'OPH DE LUNEVILLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUNEVILLOIS
RAPPORTEUR : M. BREGEARD

L'article L421-6 du Code de la Construction et de l'Habitat, notamment modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dispose qu'à partir du 1^{er} janvier 2017 un office public de l'habitat ne peut être rattaché à une commune si celle-ci est membre d'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'habitat.

La Communauté de Communes du Lunévillois détenant cette compétence, il est proposé au Conseil Municipal d'en prendre acte dès à présent et donc de solliciter le représentant de l'État en vue du transfert du rattachement de l'OPH de Lunéville de la Ville de Lunéville à la Communauté de Communes du Lunévillois.

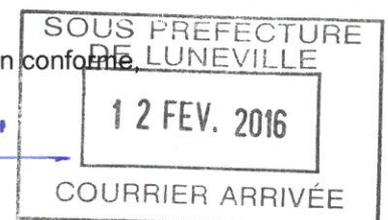
**Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : MM. BAUCHE, DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire à solliciter le Préfet de Meurthe-et-Moselle en vue d'acter le rattachement de l'Office Public de l'Habitat de Lunéville à la Communauté de Communes du Lunévillois,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze février deux mille seize.



Pour expédition conforme,
Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNÉVILLE

N° 2016-040

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 février 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoint. M. de GOUVION SAINT-CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme LASSUS).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 février 2016.

OBJET : MARCHES PUBLICS – EQUIPEMENTS DE REPROGRAPHIE

AVENANT N° 2 AU LOT N° 2

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Par marché notifié le 5 décembre 2014, la Ville de Lunéville, coordonnateur du groupement de commande Ville de Lunéville / Communauté de Communes du Lunévillois / Centre Communal d'Action Sociale, a confié à la société EST MULTICOPIE (8 avenue Sébastopol – 57070 METZ) un marché concernant les équipements de reprographie et plus particulièrement le lot n° 2, à savoir : location-maintenance de 20 copieurs noir, 10 copieurs couleur, 8 imprimantes noir et 1 imprimante couleur. Ce marché a pris effet le 1^{er} janvier 2015 et prendra fin le 31 décembre 2018.

La Ville de Lunéville souhaite doter la cuisine centrale d'un photocopieur noir A4 (47 copies/mn – coût annuel de location 360,00 € H.T.).

Aussi, un avenant n° 2, en plus-value, doit être établi pour un montant annuel (location) de 360,00 € H.T.

Le montant annuel de la location s'élèvera donc à 24.743,00 € H.T. au lieu de 24.383,00 € H.T.

La date d'effet de cet avenant est fixée au 1^{er} mars 2016. Il est précisé que les prix de la maintenance sont inchangés.

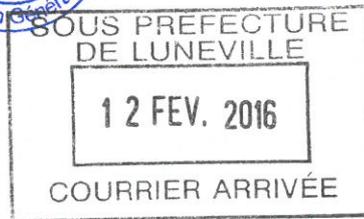
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,
Après avis de sa Commission d'Appel d'Offres du 08-02-16,**

- approuve l'avenant n° 2 à passer avec la société EST MULTICOPIE (8 avenue Sébastopol – 57070 METZ), pour un montant en plus-value de 360,00 € H.T. portant le montant annuel de la partie location à 24.743,00 € H.T. au lieu de 24.383,00 € H.T. avec prise d'effet au 1^{er} mars 2016,

- autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir ainsi que tout document relatif à cette affaire,
- précise que les crédits sont prévus au BP 2016 nature 6156 pour la maintenance,
- précise que les crédits sont prévus au BP 2016 nature 6135 pour la location.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze février deux mille seize.

Pour expédition conforme,
Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-041

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 février 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoint. M. de GOUVION SAINT-CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme LASSUS).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 février 2016.

OBJET : JEUNESSE – TICKETS JEUNES - ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES **RAPPORTEUR : M. BARDOT**

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Lunéville propose une aide financière annuelle d'un montant de 16 € par an à tous les jeunes domiciliés à Lunéville, âgés de 5 à 18 ans, pratiquant une activité dans un cadre associatif.

Pour ce faire, les associations expressément habilitées à cet effet par une délibération du Conseil Municipal perçoivent les tickets jeunes auprès de leurs adhérents, lesquels les ont préalablement retirés à l'accueil du service municipal de la Jeunesse. Les sommes correspondant à la valeur des tickets jeunes perçues par l'association sont ensuite compensées par la Ville sous forme de subventions.

Il est proposé de mettre à jour comme suit la liste des associations bénéficiaires de ce dispositif :

1) Associations sportives de Lunéville :

1	AERO CLUB DE LORRAINE
2	AERO MODELISME
3	AMICALE LUNEVILLOISE DE TENNIS DE TABLE
4	ASSOCIATION PETANQUE DE LUNEVILLE
5	ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE STANISLAS
6	ASSOCIATION SPORTIVE BOUTET DE MONVEL
7	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE BICHAT
8	ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE BICHAT
9	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE CHARLES GUERIN
10	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ST PIERRE FOURIER
11	ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE ST PIERRE FOURIER
12	ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE PAUL LAPIE
13	BASKET CLUB DE LUNEVILLE
14	CARACHE LUNEVILLOISE

15	CERCLE D'ESCRIME LUNEVILLOIS
16	CLUB CANOE KAYAK LUNEVILLE
17	CLUB HALTEROPHILE DE LUNEVILLE
18	CLUB LUNEVILLOIS AIRSOFT
19	CLUB SUBAQUATIQUE LUNEVILLOIS
20	COURSE D'ORIENTATION
21	CYCLO RANDONNEURS LUNEVILLOIS
22	ENTENTE SPORTIVE LUNEVILLE SIXTE
23	FOOTBALL CLUB LUNEVILLE
24	GARI CLUB LUNEVILLE
25	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE LUNEVILLE
26	HANDISPORT LUNEVILLE
27	JUDO CLUB DE LUNEVILLE
28	LA GALOPEDE
29	LES ARCHERS LUNEVILLOIS
30	LORRAINE GYMNASTIQUE DE LUNEVILLE
31	LUNEVILLE ATHLETIC CLUB
32	LUNEVILLE BADMINTON CLUB
33	LUNEVILLE BASEBALL / SOFTBALL ASSOCIATION
34	LUNEVILLE KARATE CLUB
35	MOTO CLUB LUNEVILLE
36	NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS
37	PHYSIC GYM
38	RUGBY CLUB LUNEVILLOIS
39	SKI CLUB ANTIVOL
40	SMASH ENTENTE CLUB DE LUNEVILLE
41	SPORTING CLUB LUNEVILLE HANDBALL
42	TENNIS CLUB DE LUNEVILLE
43	TIR SPORTIF LUNEVILLE
44	VEDETTE CYCLO LUNEVILLOISE

2) Associations socio-culturelles :

1	ALISCIA
2	AMITIÉS LOISIRS MEURTHE
3	ASSOCIATION A'VENIR
4	ASSOCIATION INTERCULTURELLE ASAL
5	ASSOCIATION MARIE
6	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL « LES EPIS »
7	LUNÉVILLE AMBIANCE MUSIQUE ROCK
8	MJC JACQUES PREVERT

3) Associations de pratique artistique :

1	AMPLITUDE DANSE
2	ASSOCIATION AMIDANSE
3	ASSOCIATION BALLE ET ARTS
4	ECOLE DE DANSE KLEIN
5	ECOLE DE MUSIQUE
6	LES CROISSANTS D'OR
7	LUNÉVILLE DANSE EVOLUTION 2
8	VIREVOLTE

Seules ces associations pourront accepter les tickets-jeunes et être subventionnées par la ville dans le cadre de cette action.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme DI SANGRO ne participe pas au vote – M. DELBARRE est absent au moment du vote),

Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte la nouvelle liste des associations habilitées à percevoir les tickets jeunes, et ce, à compter du 12 novembre 2015.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze février deux mille seize.



Pour expédition conforme
Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-042

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 février 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoint. M. de GOUVION SAINT-CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme LASSUS).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 février 2016.

OBJET : SPORTS - VERSEMENT DE SUBVENTION – LUNÉVILLE BASEBALL/SOFTBALL ASSOCIATION

RAPPORTEUR : M. BARDOT

Le Lunéville Baseball/Softball Association organisera son 16ème Tournoi Softball Balle Lente les 20 et 21 février prochains au Complexe Sportif Charles Berte.

A cette occasion, le club sollicite une aide financière de la Ville.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est estimé à 4 200 €.

La Commission propose une subvention de 300 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide d'attribuer 300 € au Lunéville Baseball/Softball Association,
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2016, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23153.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze février deux mille seize.

Pour expédition conforme,
Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-043

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 février 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoint. M. de GOUVION SAINT-CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme LASSUS).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 février 2016.

OBJET : BATIMENTS – TRAVAUX DE REFECTION DE LA COUVERTURE DU PRESBYTERE **RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Les travaux de réfection de la couverture du presbytère prévus au budget primitif 2016 sont susceptibles de faire l'objet d'un co-financement par le biais de la réserve parlementaire. Est-il aussi proposé au Conseil Municipal de formuler une demande au titre de la Réserve Parlementaire à hauteur de 20 000 €, étant précisé que l'ensemble de l'opération est estimé à 46 060 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de travaux de réfection de la couverture du presbytère,
- autorise le Maire à formuler une demande de subvention pour financer cette opération au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 20 000 €, pour une dépense subventionnable de 46 060 € H.T.,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,
- précise que les crédits sont inscrits au Budget Principal 2016, Nature 2313, Fonction 324, enveloppe 8213.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze février deux mille seize.



Pour expédition conforme
Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-044

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 février 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. de GOUVION SAINT-CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme LASSUS).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 février 2016.

OBJET : AFFAIRES GENERALES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CONSEIL DE LA VILLE DE LUNEVILLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUNEVILLOIS

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Dans le cadre du partenariat qui lie la Ville de Lunéville et la Communauté de Communes du Lunévillois (CCL), et notamment le développement des démarches de dématérialisation pour optimiser l'organisation des collectivités, il est proposé de signer une convention concernant l'occupation de la salle du Conseil Municipal par la CCL.

Cette convention prévoit la mise à disposition de la salle du Conseil Municipal à la CCL. En contrepartie, la CCL prend en charge la moitié du coût de l'équipement numérique de cette salle, soit un montant de 4 383,33 €.

L'objectif pour la CCL est de disposer, lors des différentes réunions, commissions ou conseils, d'un outil numérique qui permet de limiter les consommations de papier, contribuant ainsi à préserver l'environnement et à diminuer les dépenses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise M. le Maire à signer la convention avec la CCL pour la mise à disposition de la salle du Conseil Municipal,
- précise que la recette sera imputée sur le Budget Primitif 2016.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze février deux mille seize.



Pour expédition conforme
Le Maire,

